

# Nos règles vitales



## NOS RÉGLES VITALES

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES

« Aucune urgence ne justifie de prendre des risques physiques pour soi ou pour les autres »

Jean-Bernard LEVY,  
Président-Directeur Général d'EDF

OBJECTIF  
0 BLESSÉ



### Les règles vitales les consignes générales de



Je ne travaille et je ne conduis **JAMAIS** sous l'influence de l'alcool ou de drogues



Je n'utilise **JAMAIS** le téléphone portable lorsque je conduis



J'attache **TOUJOURS** ma ceinture et respecte les limitations de vitesse

### Les règles vitales les consignes sur les chantiers et sur site



Je ne passe **JAMAIS** sous une charge suspendue et je maintiens avec elle une distance de sécurité



Je me protège **TOUJOURS** contre les chutes de hauteur et je protège les autres des chutes d'objets



Je maintiens **TOUJOURS** une distance de sécurité vis-à-vis des équipements ou charges en mouvement



Je ne pénètre **JAMAIS** dans un espace confiné sans **AUTORISATION**, sans **CONTRÔLER** l'atmosphère et sans **SURVEILLANCE**



J'utilise **TOUJOURS** l'équipement de protection approprié lorsque je travaille sous tension ou à proximité



Je ne travaille que sur les équipements dont les sources d'énergie sont isolées



Je porte **TOUJOURS** un gilet de sauvetage quand je travaille à proximité de l'eau en l'absence de protection



Je ne franchis **JAMAIS** un **BALISAGE DE TIR RADIOGRAPHIQUE** sans y être autorisé

### Attitudes interrogatives et vigilances partagées : deux gestes qui sauvent



POUR ÉVALUATION DES RISQUES

Un problème matériel, un contexte différent, une nouvelle co-activité occasionnent de nouveaux risques n'hésitez pas à vous **ARRÊTER** pour réévaluer la situation



Intervenir peut sauver la vie d'une personne en écart aux règles vitales **OSEZ** dire « FAIS GAFFE »



VIGILANCE PARTAGÉE  
JE SUIS ENGAGÉ !

Ces règles vitales doivent être notre point commun d'exigences sur le terrain. Notre présence terrain doit se focaliser sur ces risques. Aucune tolérance ne doit être acceptée vis-à-vis de leur respect sur les chantiers

**Message de la Direction EDF**

Les évènements dans le domaine sécurité et radioprotection ne sont pas une fatalité. Le domaine de la prévention des risques est vaste. Toutefois, il est important **de focaliser notre attention et notre énergie** au regard de la probabilité du risque mais plus encore des conséquences qu'un tel évènement pourrait avoir sur les salariés.

C'est pour cette raison que depuis plusieurs années, nous parlons de « **Règles Vitales** ». Le groupe EDF en avait identifié 10 couvrant l'ensemble des activités du groupe. La DPN a souhaité dans un premier temps se focaliser sur 5 RV couvrant 4 risques critiques : *risques liés au levage, aux travaux en hauteur, au tir radio et le risque électrique*. Ces risques étant à présent mieux maîtrisés, il est nécessaire d'élargir ces règles pour améliorer la maîtrise des risques suivants : *risques d'écrasement lié aux activités de chargement/déchargement, de travail en milieu oxyprive, avec risque de noyade*.

La typologie des accidents et son évolution lors de ces deux dernières années montrent qu'en concentrant notre énergie collective sur un sujet nous parvenons à améliorer nos résultats, c'est le cas sur le domaine « manutention manuelle » pour lequel les accidents sont moins nombreux en 2020 qu'en 2019, ceci est le fruit du travail engagé notamment sur le réveil musculaire.

Toutefois, le nombre d'accident déclaré ces 2 dernières années reste trop important pour atteindre notre cible ambitieuse. **Nous souhaitons réduire durablement le nombre d'accidents** qui surviennent sur le CNPE, c'est pourquoi la direction du CNPE a validé la mise en œuvre d'un plan d'actions dont l'avancement sera suivi mensuellement. La 1<sup>ère</sup> action de ce plan porte sur les **situations dangereuses, nous devons plus les accepter, les banaliser**. Nous comptons sur chacun pour les détecter et les faire remonter. Notre énergie doit être portée sur leur résolution. La seconde concerne **la présence terrain**, celle-ci doit encourager, valoriser les comportements rigoureux afin de modifier les comportements individuels et collectifs. L'axe suivant porte sur la gestion des accidents afin de mieux encadrer le blessé qui partirait à l'extérieur pour soin. Cela commence bien en amont par la mise en œuvre dans chaque entité de la notion de maintien dans l'emploi. Les managers doivent être à l'aise sur ce sujet pour prendre les bonnes décisions le moment venu. Nous vous demandons d'en parler à froid au sein de vos collectifs. La 4<sup>ème</sup> action cible les collectifs pour lesquels les résultats sécurité sont en difficulté, pour ceux-ci nous leur demandons de mettre en place animation régulière afin de développer la culture sécurité. La ligne managériale doit être mobilisée autour de la prévention des risques. Enfin, la dernière action porte sur la **communication qui doit être un relais fort**. Les évènements doivent être partagés pour mieux exploiter le REX, les actions positives valorisées pour encourager les comportements innovants. **Tout ceci doit être réalisé afin que la prévention des risques devienne plus qu'une priorité : une valeur fondamentale et collective.**

**Pour le domaine de la radioprotection, la démarche reste la même.** Les attentes que nous avons sont toutes aussi importantes et priorisées selon les sujets. Les domaines « tir radio », « zone rouge », « zone Orange » et « propreté radiologique » sont à respecter avec la plus grande attention au regard des conséquences auxquelles peuvent être exposés les salariés. Pour la partie propreté radiologique, le respect des conditions d'intervention sur les chantiers contaminants ainsi que les contrôles réguliers sont essentiels pour éviter qu'un point de contamination puisse d'un part sortir de zone contrôlée et d'autre part causer une dose peau au salarié.

Enfin comme tout plan d'action, sa mise en œuvre passe par une phase d'appropriation, d'entraide mais aussi par une phase de contrôle et de traitement des écarts dont le niveau est adapté selon l'enjeu selon les principes de culture juste. Pour cela nous nous reposons sur le document synthétique « A4 TME » distribué à chaque accédant sur le site et nous n'hésiterons pas à le mettre en œuvre afin de protéger chaque personne qui prendrait des risques inconsidérés.